



En lien avec la fusion des caisses publiques CIA-CEH, une difficulté est apparue sur la problématique du départ à la retraite des enseignant-e-s primaires. L'assemblée des délégué-e-s (AD) de la SPG du 18 janvier 2011 a mandaté un groupe interne pour étudier cette question. Un point de situation était prévu pour la prochaine AD de la SPG, mais le calendrier des négociations nécessitait de prendre position plus tôt. Ce sujet est d'importance et il a paru utile au comité de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour en débattre.

Les membres de la SPG sont donc convoqué-e-s à une

Assemblée générale extraordinaire (AGE) mercredi 2 mars 2011 de 20h00 à 22h00

à la Maison des associations

salle Mahatma Gandhi

(15, rue des Savoises)

Ordre du jour proposé :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Départ à la retraite des enseignant-e-s primaires: point de situation des négociations, prise de position et vote (**avec la participation exceptionnelle de Jean-Louis Rimaz, vice-président de la CIA**)
 - a. Modification de l'âge de départ à la retraite? Différence entre l'âge pivot de la nouvelle caisse fusionnée (63 ans) et l'âge de départ à la retraite des enseignant-e-s défini dans la loi sur l'instruction publique (62 ans);
 - b. PLEND: entre 58 et 62 ans, seuls quatre ans de PLEND sont possibles sur les 5 proposés; quelles solutions?
 - c. PLEND: problème des enseignantes ne pouvant profiter de la rente pont entre 62 et 64 ans; quelles solutions?
 - d. Etc.
3. Infos du comité
4. Divers

Cette AGE est importante, nous vous attendons nombreuses et nombreux.
Avec nos meilleurs messages.

Le comité